

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Décret du 8 juin 2022 portant nomination à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires - Mme ONEN (Fannie)

NOR : SPRP2213886D

Le Président de la République,

Sur le rapport de la Première ministre et de la ministre de la santé et de la prévention,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6361-1 et L. 6361-3 ;

Vu la proposition faite par la ministre de la santé et de la prévention, relative à la nomination d'un membre de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires compétent en matière de santé humaine ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Est nommée membre de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, sur proposition de la ministre de la santé et de la prévention, Mme ONEN (Fannie), en tant que personnalité compétente en santé humaine, à compter du 16 juin 2022.

Art. 2. – La Première ministre et la ministre de la santé et de la prévention sont responsables, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juin 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

La Première ministre,

ÉLISABETH BORNE

*La ministre de la santé
et de la prévention,*

BRIGITTE BOURGUIGNON